



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/08

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM2025-1217-08-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER
Rapporteur : Mme. Nadège CHATEL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNENT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Convention de missions et d'objectifs 2026-2028 entre la Commune et la Maison des Jeunes et de la Culture -Centre Social de La Roche-sur-Foron et du Pays Rochois

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 juin 2021 le conseil municipal avait approuvé la convention de missions et d'objectifs entre la Commune et la Maison des Jeunes et de la Culture -Centre Social (MJC-CS). Cette convention d'une durée initiale de 3 ans a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2025 par délibérations du 10 avril 2024 et 29 janvier 2025.

Aujourd'hui en partenariat avec la MJC-CS les missions et objectifs ont été redéfinis permettant de présenter une nouvelle convention pluriannuelle pour 2026-2028, laquelle confirme la volonté de la Commune de contribuer à la promotion et au développement des activités portées par la MJC-CS. Cette nouvelle convention entrera en vigueur le 1er janvier 2026. La convention antérieure et ses avenants seront abrogés à cette même date.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le projet de convention annexée,

Considérant la volonté de la Commune de La Roche-sur-Foron de contribuer à la promotion et au développement des activités proposées par la MJC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention de missions et d'objectifs 2026-2028 à intervenir entre la Commune et la MJC-CS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous actes nécessaires à son exécution.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 23 décembre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Laurence Potier Gabrion, the Secretary of the session.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

